

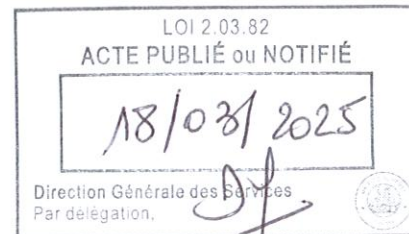
PÔLE FONCTIONS AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET CADRE DE VIE

DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES

Service Environnement
et Espaces extérieurs

Réf. : HA/DS/AQ/CJ
AT N°061.25

Catégorie : Réglementation temporaire de stationnement



ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
Camion Médical- parking Grosskrotzenburg- rue deschamps Guerin
78260 Achères

Le Maire de la Ville d'Achères,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L.2213-2,

VU le Code de la Route en vigueur et notamment ses articles R.411 sur les pouvoirs de police de circulation, R.417 sur les arrêts et stationnements et R.325 sur les immobilisations et mises en fourrière,

VU le règlement de voirie adopté par délibération du N° 20 du conseil municipal en date du 30 octobre 2014,

VU la demande en date du 13 mars 2025, de l' ACMS, de stationner sur le parking Grosskrotzenburg, rue deschamps Guerin un camion de 10 mètres + 2 mètres pour l'escalier et un véhicule.

CONSIDÉRANT, la mise en place de barrières de sécurités et de panneaux d'affichages, afin d'assurer la sécurité.

ARRÊTE

Article 1 : Le 10 avril 2025, à 13h00 l'ACMS est autorisé à neutraliser des places sur le parking Grosskrotzenburg afin de stationner un camion médical sur un emplacement de 10 mètres + 2 mètres pour les escaliers + un véhicule devant la mairie à l'occasion du service de l' ACMS.

Article 2 : les services municipaux se chargeront de la mise en place du barriérage conforme au code de la route.

Article 3 : les services de police devront prendre toutes les mesures nécessaires quant à la bonne exécution de cet arrêté

Article 4 : La direction générale des services, la police municipale, la direction des services techniques de la ville d'Achères ainsi que le commissariat de police de Conflans-Sainte-Honorine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Cet arrêté bénéficie d'un délai de recours de **deux mois** et tout litige pourra être porté auprès du "Tribunal Administratif de Versailles".

Fait à Achères, le

18/03/2025

Marc HONORE



Transmis à

Commissariat de Police
Police Municipale
Centre Technique Municipal
Sdis d'Achères
Demandeur